

Le 28 mars 2019

**Didier QUENTIN**  
Député de la Charente-Maritime  
Membre de la Commission  
des Affaires étrangères  
et de la Commission des Affaires  
Européennes

Madame Agnès BUZYN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14, Avenue Duquesne  
75700 PARIS

*Affaire très signalée*

*Ma*

Madame la Ministre,

Permettez-moi d'appeler, une fois de plus, votre attention sur l'impact du nouveau « plan santé » sur la démographie médicale dans les zones péri-urbaines et rurales, à propos duquel un vœu a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal de Royan, dans sa séance du jeudi 28 février 2019 (Cf. pièce jointe).

En effet, la stratégie « Ma santé 2022 », annoncée par Monsieur le Président de la République, le 18 septembre 2018, souhaite apporter des réponses globales aux défis actuels du système de santé, notamment pour ce qui est des inégalités territoriales, du vieillissement de la population et de l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques, avec en particulier la création de 400 postes de médecins salariés.

Or, le gouvernement vient de présenter un « projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé » qui vise à faire émerger un système de santé mieux organisé dans les territoires et renforçant l'accès aux soins. Toutefois, les modalités de ce recrutement de médecins n'y sont pas précisées...

Si ce texte prévoit une réforme globale du système de santé commencée dès les études, avec une refonte des parcours de formation et en particulier la suppression du « numerus clausus », qui devrait permettre d'augmenter le nombre de médecins formés, il reste flou pour la répartition des médecins salariés sur les territoires et pour l'organisation de la carte sanitaire.

En outre, il est prévu de renforcer la structuration des soins de ville et de libérer du temps médical, afin notamment de lutter contre les difficultés d'accès à un médecin traitant et à des soins urgents. Ces mesures font actuellement l'objet de négociations conventionnelles entre l'assurance maladie et les représentants des professionnels.

Enfin, **j'ajoute que la ville de Royan et son agglomération ne seraient pas considérées par l'Agence Régionale de Santé en zone sous tension, c'est-à-dire en pénurie de médecins généralistes, alors que de plus en plus de patients n'arrivent plus à trouver de médecins pour le suivi de leurs pathologies.** (Cf. l'article du journal Sud-Ouest du mardi 26 mars 2019). Certains médecins généralistes en retraite ou proches de l'être ont engagé une réflexion pour assurer une permanence de soins de jour.

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de m'indiquer les mesures urgentes que vous entendez prendre pour remédier aux déserts médicaux, en précisant, d'une part, la répartition des médecins salariés, ainsi que, d'autre part, les innovations envisagées pour répondre à ces problèmes durement ressentis par les populations, comme le montre le Grand Débat national.

Avec, par avance, toute ma gratitude pour votre esprit de coopération et restant à la disposition de votre Cabinet pour d'éventuels compléments d'information, je vous prie de croire, chère Madame la Ministre, à l'expression de mes respectueux hommages.

*Bien à vous.*

P.J./2



Didier QUENTIN  
(Portable 06 11 30 19 20)

- Copie à Monsieur Michel LAFORCADE, Directeur Général  
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

**Assemblée Nationale**

126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP  
Tél. 01 40 63 54 96

E-mail : [didier.quentin@assemblee-nationale.fr](mailto:didier.quentin@assemblee-nationale.fr)

**Permanence Parlementaire  
en Charente-Maritime**

86, bd de Lattre de Tassigny - 17200 ROYAN  
Tél. 05 46 23 99 77 - Fax 05 46 39 11 15

site internet : [www.didierquentin.com](http://www.didierquentin.com)

E-mail : [contact@didierquentin.com](mailto:contact@didierquentin.com)